

Décision

Générale

colonial

Décision n° 804 23 aout 1951

n° 804 23

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

23 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M.Razaflarisoa (Charloite) esi engagée en qualité de secrétaire auxiliaire au salaire journalier de sept cent vingt francs (720 fr.), pour compter du 20 août 1951, en remplacement munérique de M. Randrianasolo (Louis de Gonzague), titulaire d'un congé administratif. L'iniéressée est mise à la disposition du Cheï du Service des Hinances.